

MINISTÈRE DES ARMÉES



NOTE - EXPRESS

NON PROTEGE – ~~DIFFUSION RESTREINTE~~ – ~~CONFIDENTIEL DEFENSE~~ (1)

ORIGINE :	CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DEFENSE Ecole Interarmées des Sports Direction générale de la formation - Service : Bureau stages
DESTINATAIRES : (pour action)	DRHAT/SDF – DRHAA/SDEF/BAF20534/SECTION EPMS-DPMM/ CPM/EPMS– DGGN/RH/ FORM / SECTION SPORT
DESTINATAIRE : (pour information)	CABAT – CABAM – CABMF – CABMSSA – CSINI – BAS/GEND

Le *21 janvier* 2020 N° *150* /ARM/EMA/CNSD/EIS/DGF/STAGES

Objet : certificat de spécialisation (CS) « Encadrement et entraînement sportif des blessés de la Défense »

Une formation spécialisée relative à l'encadrement et l'entraînement sportif des blessés de la Défense est mise en œuvre au Centre National des Sports de la Défense pour l'année 2020.

Ce stage se compose de 4 unités de formation capitalisables (UC) :

UC1 (formation générale) sera attribuée au candidat déjà titulaire ou qui aura obtenu le Certificat de Qualification Handisport – partie A (CQH A) et l'aura fait parvenir au bureau stages du CNSD.

UC2 (formation spécifique) sera attribuée au candidat qui aura suivi et validé la semaine de stage « le blessé au sein de l'institution militaire ».

UC3 (mise en situation) sera attribuée au candidat qui aura mis en œuvre concrètement au sein de son unité, avec un ou plusieurs blessés, un projet simple mais réel (cycle APS, réentraînement, accompagnement...) et qu'il aura été jugé admis par le jury du CNSD, suite à la soutenance de ce projet.

UC4 (immersion) sera attribuée au candidat qui aura participé à une séquence en situation lors des Rencontres Militaires Blessures et Sports (RMBS).

PRIMO / Calendrier de la formation

- UC1 du 17 au 20 mars 2020 ;
- UC2 du 21 au 22 avril 2020 ;
- UC3 décembre 2020 (à préciser), soutenance orale du dossier ;
- UC4 trois dates possibles au cours des rencontres RMBS, entre le 30 mai et le 20 juin 2020.

SECUNDO / Places offertes aux armées

- 4 places armée de Terre ;
- 2 places armée de l'Air ;
- 2 places Marine nationale ;
- 4 places Gendarmerie nationale.

TERTIO / Accès à la formation

La formation est ouverte au personnel militaire officier, sous-officier, désigné par l'armée ou la direction d'appartenance

NOTE EXPRESS (SUITE)

Le 21 janvier 2020

N° 150 /ARM/EMA/CNSD/DGF/STAGES

QUARTO / Prérequis à l'entrée en formation

1. Être désigné par sa direction d'armée ;
2. être titulaire en priorité d'un titre de moniteur ou moniteur-chef EPMS (à jour de recyclage) ou d'un titre de chef de cellule EPMS délivré par le CNSD ;
3. être employé régulièrement depuis au moins 18 mois, ou susceptible de l'être, en face à face pédagogique sur des séances EPMS au profit des blessés de l'unité avec, ou en relation avec le bureau des sports ;
4. être apte physiquement et psychologiquement à la pratique de l'EPMS et à l'encadrement de personne en situation de handicap lors de séances APMS (certificat médical à visée non compétitive) ;
5. être à trois ans ou plus de la limite d'âge ou de son départ de l'institution militaire ;

NOTA / à titre exceptionnel, le cas particulier d'un personnel militaire non spécialiste EPMS, mais disposant de qualification(s) spécifique(s) liée(s) à cet encadrement sportif spécifique des personnes atteintes d'un handicap physique et/ou sensoriel et/ou psychique (diplômes ou CS du MINSPORT, qualification FFH ou FFSA, licence APAS...) pourra être proposé au CNSD par son armée. La demande sera argumentée par le CDC du personnel concerné et appuyée par un document libre rédigé par l'intéressé (dossier complété par des attestations...) qui expliquera ses diverses expériences dans ce domaine spécifique.

Néanmoins, celui-ci devra remplir l'ensemble des autres prérequis 1, 3, 4 et 5).

La décision finale appartiendra exclusivement au commandant de l'EIS, autorité responsable de cette formation.

QUINTO / Dispositions financières

La prise en charge des coûts inhérents à cette formation est à l'initiative de la direction d'armée ou du service d'appartenance du stagiaire.

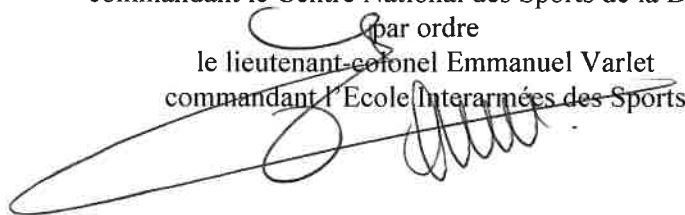
SEXTO / Acheminement des candidatures

Les demandes de candidature, initiées par les unités, seront transmises aux bureaux de gestion des directions d'armées et envoyées par ces dernières au CNSD de Fontainebleau pour le 10 février 2020 (terme de rigueur).

SEPTIMO / La liste des pièces administratives, tenues et matériel sera spécifié dans le message de convocation établi pour l'entrée en stage.

Le commissaire en chef de 1^{re} classe Hervé Piccirillo
commissaire aux sports militaires
commandant le Centre National des Sports de la Défense

par ordre
le lieutenant-colonel Emmanuel Varlet
commandant l'Ecole Interarmées des Sports



Camp Guynemer

– CS 90266 - 77305 Fontainebleau cedex – Téléphone 01.79.91.62.37 - PNIA : 821.771.62.37 –
michelle.schuster@intradef.gouv.fr